

28 avr 2023 -17:10

Déclarations d'impôts 2023 : vérifiez votre eBox

Si vous utilisez l'eBox, vous recevez les messages de l'administration directement via l'eBox et non plus sur papier. Pensez à vérifier votre eBox pour la déclaration d'impôts 2023 (revenus 2022).

Le SPF Finances enverra des avis concernant les déclarations d'impôts 2023 (revenus 2022) dans les semaines à venir. Si vous êtes un utilisateur de l'eBox, vous recevrez les messages de l'administration directement via l'eBox et non plus sur papier.

Nous recommandons donc à tous les citoyens de vérifier le contenu de leur eBox et de s'assurer qu'une adresse e-mail fonctionnelle est configurée pour recevoir des notifications lors de l'arrivée de nouveaux messages.

Notez également que, depuis ce printemps, il est possible sur <https://myebox.be> d'ajouter des adresses e-mail supplémentaires auxquelles vous pouvez être notifié de l'arrivée de nouveaux messages eBox, ce qui vous permet d'être sûr de ne rien manquer !

SPF Stratégie et Appui
WTC III
boulevard Simon Bolivar 30
1000 Bruxelles
Belgique

Laurence Mortier
Contact presse
+32 477 962682
laurence.mortier@bosa.fgov.be